

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2021

Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Beynes, légalement convoqué par Monsieur le Maire le vingt-huit septembre 2021, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Beynes, sous la présidence d'Yves REVEL, Maire.

PRÉSENTS

Y. REVEL, T. DOLLEANS, A. PANDOLFI, P. LE COUSTOUR, S. MAIRESSE, M. NOBLET, C. MORAIN, F. MARGUERETTAZ, P. CHARTON, M. BELLOEIL, N. PROUST M.-J. ROSSI-JAOUEN, P. MIRAULT, I. RAMBOZ, M. JOLY, P. GUILLONNEAU, X. LEFEBVRE, M. MATHIEU, V. COURIC, C. COPPIN, S. BEGUIER, S. TRONCHE, N. DOS SANTOS, S. LOISEL, F. KERVERN, S. SAUTEUR.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

J. P. MAILLARD pouvoir à F. KERVERN
S. CELERIN Pouvoir à S. MAIRESSE
J. QUELLIER Pouvoir à F. MARGUERETTAZ

SECRÉTAIRE

F. MARGUERETTAZ

DÉLIBÉRATION N°2021/076 : RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

A l'unanimité

Article 1

DECIDE de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grades d'accès	Ratio (en % entre 0 et 100)
CATEGORIE C	
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	50%
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	50%
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	50%
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	50%
Agent maîtrise ppal	50%
ATSEM ppal 1 ^{ère} classe	50%
Auxiliaire de puériculture ppal 1 ^{ère} classe	50%
Adjoint patrimoine ppal 2 ^{ème} classe	50%

Adjoint patrimoine ppal 1ère classe	50%
Adjoint d'animation ppal 2ème classe	50%
Adjoint d'animation ppal 1ère classe	50%
CATEGORIE A	
Attaché principal	50%
Ingénieur principal	50%
Infirmier soins généraux classe supérieure	50%
CATEGORIE B relevant du NES	100%
Toutes catégories voie de l'examen professionnel	100%

Article 2

PRECISE :

- que ces ratios s'appliquent jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération soit prise,
- retenir le principe de l'arrondi à l'entier supérieur.

Article 3

DIT que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants.

Article 4

PREVOIT que cette délibération abroge la précédente délibération n°2018-066.

DÉLIBÉRATION N°2021/077 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE VACATAIRES A LA DSVAM

A l'unanimité

Article 1

DÉCIDE d'autoriser le recrutement de vacataires pour la DSVAM.

Article 2

FIXE les rémunérations brutes au taux horaire de 16 €.

DÉLIBÉRATION N°2021/078 : RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

A l'unanimité

Article 1

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Article 2

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2023.

DÉLIBÉRATION N°2021/079 : MODIFICATION DES COMMISSIONS : CREATION DE COMMISSIONS

A l'unanimité

Article 1

DECIDE de créer les commissions suivantes en remplacement de la commission Urbanisme et travaux :

- Commission Aménagement et urbanisme,
- Commission Travaux.

Article 2

DESIGNE les membres de ces 2 commissions (tableau en annexe).

FINANCES ET VIE ECONOMIQUE	AFFAIRES SCOLAIRES	SANTE	PREVENTION ET SECURITE
Therry DOLLEANS	Therry DOLLEANS	Sophie MAIRESSE	Sophie MAIRESSE
Félicien MARGUERETTAZ	Céline MORAIN	Annick PANDOLFI	Marie-José ROSSI JAOUEN
Vincent COURIC	Isabelle RAMBOZ	Patricia CHARTON	Serge CELERIN
Martine JOLY	Fabienne KERVERN	Philippe MIRAULT	Joël MAILLARD
Philippe GUILLONNEAU	Jessica QUELLIER	Myriam MATHIEU	Philippe LE COUSTOUR
Stéphane TRONCHE	Sylvie BEGUIER	Stéphane TRONCHE
Claude COPPIN
Sophie SAUTEUR
Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS
VIE DEMOCRATIQUE, AFFAIRES GENERALES ET COMMUNICATION	RESSOURCES HUMAINES	CULTURE ET PATRIMOINE	JEUNESSE, ENFANCE ET PERISCOLAIRE
Félicien MARGUERETTAZ	Philippe LE COUSTOUR	Marie-José ROSSI JAOUEN	Céline MORAIN
Vincent COURIC	Sophie MAIRESSE	Philippe GUILLONNEAU	Myriam MATHIEU
Céline MORAIN	Philippe MIRAULT	Serge LOISEL	Philippe LE COUSTOUR
Jessica QUELLIER	Xavier LEFEBVRE	Isabelle RAMBOZ	Philippe MIRAULT
Therry DOLLEANS	Joël MAILLARD	Michel NOBLET	Jessica QUELLIER
Stéphane TRONCHE	Stéphane TRONCHE
.....
.....	Sophie SAUTEUR
Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS

AMENAGEMENT ET URBANISME	TRAVAUX	AFFAIRES SOCIALES ET PETITE ENFANCE	VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE
Michel NOBLET	Michel NOBLET	Annick PANDOLFI	Philippe LE COUSTOUR
Marie José ROSSI JAOUEN	Marie José ROSSI JAOUEN	Philippe MIRAULT	Myriam MATHIEU
Philippe GUILLONNEAU	Philippe GUILLONNEAU	Sophie MAIRESSE	Félicien MARGUERETTAZ
Xavier LEFEBVRE	Xavier LEFEBVRE	Noëlle PROUST	Céline MORAIN
Patricia CHARTON	Patricia CHARTON	Marcel BELLOEIL	Patricia CHARTON
Claude COPPIN	Claude COPPIN	Sylvie BEGUIER	Claude COPPIN
.....
Sophie SAUTEUR	Sophie SAUTEUR
Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS
ENVIRONNEMENT ET PRESERVATION DES RESSOURCES	MARCHES PUBLICS		
Patricia CHARTON	Marie José ROSSI JAOUEN		
Marie-José ROSSI-JAOUEN	Michel NOBLET		
Philippe MIRAULT	Sophie MAIRESSE		
Noëlle PROUST	Philippe LE COUSTOUR		
Joël MAILLARD	Claude COPPIN		
.....			
.....			
Sophie SAUTEUR			
Nelson DOS SANTOS			

DÉLIBÉRATION N°2021/080 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR SUITE LA CREATION DE COMMISSIONS

A l'unanimité

Article unique

APPROUVE la modification de l'article 7 du règlement (tableau des commissions municipales).

DÉLIBÉRATION N°2021/081 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES

A l'unanimité

Article unique

APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

DÉLIBÉRATION N°2021/082 : ADHESION DES COMMUNES DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU ET VILLIERS-SAINT-FREDERIC AU SIRYAE

A l'unanimité

Article unique

APPROUVE la demande d'adhésion au SIRAYE pour les communes de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric.

DÉLIBÉRATION N°2021/083 : LIMITATION A 40% DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

A l'unanimité

Article 1

DÉCIDE à compter du 1^{er} janvier 2022, de limiter à 40% de la base imposable l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversion de bâtiments ruraux en logements. Cette suppression ne concernera pas les immeubles financés par des prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301.1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du code précité.

Article 2

DÉCIDE de mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2021/084 : APUREMENT D'OPERATIONS SUR DES EMPRUNTS EN DEVICES ETRANGERES ARRIVEES A TERME

A l'unanimité

Article 1

DÉCIDE d'apurer les opérations sur des emprunts en devises étrangères arrivées à terme pour un montant de 157 070,67 € conformément à la demande de la Trésorerie de Montfort l'Amaury qui a constaté que des écritures passées antérieurement étaient erronées. Cette somme correspond aux frais financiers de perte de change liés au taux de change et à la capitalisation de l'indemnité de renégociation.

Article 2

DÉCIDE d'étaler la charge financière de cette opération sur 5 ans.

Article 3

DIT que les crédits nécessaires seront prévus lors du vote de la Décision Modificative n°1.

DÉLIBÉRATION N°2021/085 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET GÉNÉRAL

A l'unanimité

Article unique

DIT que la Décision modificative n°1 du budget général de la commune de BEYNES est adoptée et arrêtée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 198 414 Euros

Chapitre 014 : 5 578 Euros

- Article 739223 fonction 01 : 5 578 Euros

Chapitre 66 : 157 071 Euros

- Article 6688 fonction 01 : 157 071 Euros

Chapitre 042 : 31 415 Euros

- Article 6862 fonction 01 : 31 415 Euros

Chapitre 023 : 4 350 Euros

- Article 023 fonction 01 : 4 350 Euros

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 198 414 Euros

Chapitre 73 : 27 103 Euros

- Article 7318 fonction 01 : 2 452 Euros

- Article 7388 fonction 01 : 24 651 Euros

Chapitre 042 : 157 071 Euros

- Article 796 fonction 01 : 157 071 Euros

Chapitre 74 : 14 240 Euros

- Article 74832 fonction 01 : 14 240 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 218 771 Euros

Chapitre 040 : 157 071 Euros

- Article 4817 fonction 01 : 157 071 Euros

Chapitre 10 : 6 800 Euros

- Article 10226 fonction 01 : 6 800 Euros

Opération 11 : - 55 500 Euros

- Article 2051 fonction 020 : 14 500 Euros

- Article 21318 fonction 020 : - 70 000 Euros

Opération 13 : - 81 600 Euros

- Article 2128 fonction 411 : - 2 400 Euros

- Article 21318 fonction 311 : - 79 200 Euros

Opération 18 : 132 000 Euros

- Article 2031 fonction 820 : 132 000 Euros

Opération 19 : 60 000 Euros

- Article 21318 fonction 91 : 60 000 Euros

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 218 771 Euros

Chapitre 040 : 31 415 Euros

- Article 4817 fonction 01 : 31 415 Euros

Chapitre 10 : 19 885 Euros

- Article 10226 fonction 01 : 19 885 Euros

Chapitre 13 : 55 050 Euros

- Article 1311 fonction 820 : 4 400 Euros

- Article 1321 fonction 820 : 4 400 Euros

- Article 1328 fonction 820 : 46 250 Euros

Chapitre 16 : 217 071 Euros

- Article 1641 fonction 01 : 217 071 Euros

Chapitre 021 : 4 350 €uros

- Article 021 fonction 01 : 4 350 €uros

Chapitre 024 : - 109 000 €uros

- Article 024 fonction 01 : - 109 000 €uros

DÉLIBÉRATION N°2021/086 : CONVENTION PARTENARIALE PETITES VILLES DE DEMAIN AVEC LA GENDARMERIE

A l'unanimité

Article 1

APPROUVE la convention partenariale entre la Gendarmerie et la commune de Beynes.

Article 2

AUTORISE le Maire à signer la convention, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

DÉLIBÉRATION N°2021/087 : TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DU COLLÈGE AU DÉPARTEMENT DES YVELINES

A l'unanimité

Article 1

DÉCIDE de céder à titre gratuit au Département des Yvelines, la propriété de la parcelle cadastrée section AC n° 513, d'une superficie de 15 208 m², issue de la division de la parcelle AC 145 sur laquelle est édifié le collège de Beynes,

Article 2

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer l'acte de cession et tous les documents nécessaires au transfert de propriété.

DÉLIBÉRATION N°2021/088 : VENTE DE L'IMMEUBLE 4 RUE NOUVELLE À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 3F

A l'unanimité

Article 1

DÉCIDE de céder, au prix de 981 000 € à la société Immobilière 3F, la propriété de la parcelle cadastrée section AC n°516 issue de la division de la parcelle AC 426, d'une superficie de 821 m² selon le plan de division et le document d'arpentage annexés, en vue de la réalisation d'une opération de réhabilitation et de transformation des logements en logements sociaux.

Article 2

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer l'acte de vente et tous les documents qui s'y rapportent.

DÉLIBÉRATION N°2021/089 : LOCAL BRUT D'ACTIVITE « LE PANORAMA » A BEYNES : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ANTICIPEE AVEC NEXITY

A la majorité (28 voix Pour et 1 voix Contre)

Article 1

APPROUVE la convention de mise à disposition anticipée à la date du 2 novembre 2021,

Article 2

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION N°2021/090 : INSTAURATION DES REDEVANCES DUES POUR L'OCCUPATION PERMANENTE ET PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC (RODP/RODPP) DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ

A l'unanimité

Article unique

DECIDE d'appliquer les Redevances d'Occupation Permanentes et Provisoires du Domaine Public (RODPP/RODPP) des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

DÉLIBÉRATION N°2021/091 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION BEYNES EN TRANSITION ET LA VILLE DE BEYNES

A l'unanimité

Article 1

PREND ACTE de la convention d'autorisation d'occupation du domaine public par l'association « Beynes en Transition »,

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

DÉLIBÉRATION N°2021/092 : MOTION DE SOUTIEN A LA COMMUNE DE THIVERVAL GRIGNON POUR LA PRESERVATION DU DOMAINE DU CHATEAU DE GRIGNON, BERCEAU DE L'AGRONOMIE FRANÇAISE

A l'unanimité

Article 1

APPORTE son soutien à la ville de Thiverval-Grignon, pour protéger ce site remarquable et ses espaces naturels en votant cette motion.

Article 2

S'OPPOSE à la vente du site à un promoteur privé.

Fait à Beynes, le 06/10/2021.

Affiché le 07/10/2021

Retiré le 07/12/2021

Le Maire,
Yves REVEL

